N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Invitation à la remise officielle du Lycée KELE-KELE**

**de Kananga.**

1. **SYNTHESE**

Le Coordonnateur Général du Fonds Social de la République Démocratique du Congo, se référant à la lettre du Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat n° 791/2010 du 26 avril 2010, par laquelle il demandait que soit associé le Cabinet du Président de la République aux inaugurations des infrastructures réalisées par le Fonds Social, lui a adressé une lettre relative à l’objet en marge.

Cette remise officielle aura lieu le samedi 08 janvier 2011, à Kananga.

Le coordonateur a également souligné que la réhabilitation de ce Lycée fait partie de onze autres sous projets de moyenne envergure déjà réalisés à travers le pays.

Les travaux de réhabilitation du Lycée KELE-KELE, débutés en janvier 2010 viennent de s’achever ce mois de décembre 2010.

1. **AVIS ET SUGGESTIONS**

Le coordinateur du Fonds Social de la RDC répond à une préoccupation fondée du Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat dans l’optique d’une meilleure visibilité des efforts déployés par le Président de le République dans le cadre de Cinq Chantiers de la République et pour répondre à sa vision du développement et de la modernisation de notre pays.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles propose qu’il plaise à votre Autorité de déléguer Monsieur Faustin NSAKA LUMPUNGU en charge de l’Education au Collège, pour le représenter à cette manifestation. Il propose également que dans le programme de la cérémonie, soit réservé un temps de parole pour le représentant du Directeur de Cabinet. C’est le meilleur moyen de s’appesantir sur la visibilité des œuvres de Son Excellence Monsieur le Président de la République dans une région qui ne nous avait pas été favorable en 2006.

En annexe, projets d’accusé de réception de l’ordre de mission.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA - RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mlle Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010*

***Transmis copie pour information à :***

*- Madame le Directeur de Cabinet Adjoint*

*du Chef de l’Etat.*

*- Monsieur le Conseiller Principal au*

*Collège Chargé des Questions Sociales et*

*Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA-GOMBE***

-----------------------------------------------------------

***A Monsieur le Coordonnateur***

***Général du Fonds Social de la***

***RDC.***

***à KINSHASA / GOMBE***

***Concerne : Invitation à la remise officielle du Lycée KELE-KELE***

***De Kananga.***

***Accusé de réception***

*Monsieur le Coordonnateur,*

*J’accuse bonne réception de votre lettre référencée 847/FSRDC/CG/CC/2010, du 22 décembre 2010, dont l’objet figure en marge et je vous en remercie.*

*Pour répondre à votre préoccupation, je désigne Monsieur Faustin NSAKA LUMPUNGU, Conseiller du Chef de l’Etat au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles, pour représenter le Cabinet du Chef de l’Etat à ces cérémonies. Pour rendre encore plus effective la visibilité des efforts de reconstruction de notre pays par Son Excellence Monsieur le Président de la République, je vous suggère de prévoir un temps de parole dans le programme du jour pour le représentant du Cabinet.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Coordonnateur****, l’expression de toute ma considération.*

***Gustave BEYA SIKU***

**Ordre de Mission**

La personnalité dont le nom et qualité ci – dessous est désignée pour effectuer une mission officielle dont description suit :

Noms et Qualités : - Prof Faustin NSAKA LUMPUNGU;

Conseiller du Chef de l’Etat au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.

Objet de la mission : Participer à la remise officielle du

Lycée KELE-KELE de Kananga

Destination : Kananga

Itinéraire : Kinshasa – Kananga – Kinshasa.

Date de départ : le 06 janvier 2011

Date retour : le 10 janvier 2011

Durée : 5 jours

Moyen de transport : Par Avion

Frais : à charge du Trésor Public

Les Autorités tant Civiles que Militaires sont priées de lui prêter assistance pour l’accomplissement de sa mission.